



**A1. Conseiller en marchés**

M. Eric Rainville  
Spécialiste en  
approvisionnement  
Ministère des Affaires  
étrangères, du Commerce et du  
Développement

Courriel : *(ci-dessous)*  
realproperty-  
contracts@international.gc.ca  
Téléphone : +1 343 572 7269

**Demande de qualification  
(DDQ)**

<b>A2. Titre</b> Remplacement de toits à l'ambassade du Canada à Haïti à Port-au-Prince		
<b>A3. Numéro de la demande de qualification</b> 23-239841	<b>A4. Numéro du projet</b> N/A	<b>A5. Date</b> 2 juin 2023
<b>A6. Documents sur la DDQ</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Page titre de la demande de qualification (DDQ)</li><li>2. Exigences relatives aux soumissions (section « I »)</li><li>3. Contexte et description des besoins (section « II »)</li><li>4. Évaluation pour la présélection (section « III »)</li><li>5. Annexe « A » – Identification du répondant ou de la coentreprise</li><li>6. Annexe « B » – Information sur les projets du répondant</li><li>7. Annexe « C » – Attestation de l'expérience</li></ol> <p>Dans l'éventualité d'écarts, de contradictions ou d'ambiguïtés dans le libellé des documents susmentionnés, le document qui figure en premier lieu sur la liste ci-dessus prévaudra.</p>		
<b>A7. Présentation des offres techniques</b> <p>Pour être valides, les offres techniques doivent avoir été reçues au plus tard à <b>14 h (heure avancée de l'Est) [HAE]</b> le <b>20 juin 2023</b>, ci-après appelée la « date de clôture ».</p> <p><b>Les offres techniques soumises par voie électronique doivent être expédiées uniquement à l'adresse de courriel suivante :</b> realproperty-contracts@international.gc.ca</p>		
<b>A8. Exigences linguistiques</b> <p>Les offres techniques doivent être présentées en anglais ou en français.</p>		
<b>A9. Demandes de renseignements</b> <p>Toutes les demandes de renseignements ou questions concernant la présente DDQ doivent être présentées par écrit au conseiller en marchés au plus tard trois (3) jours civils avant la date et l'heure de clôture, afin d'accorder suffisamment de temps pour y répondre.</p>		



## Section « I » – Exigences relatives aux soumissions

### 1 EXIGENCES RELATIVES AUX SOUMISSIONS

- 1.1 Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) doit avoir reçu les offres techniques à l'adresse de courriel mentionnée, à la date et à l'heure qui figurent sur la page 1 de la DDQ.
- 1.2 Les répondants doivent veiller à ce que leur nom et le numéro de la demande de qualification soient clairement inscrits à la ligne réservée à l'objet du courriel. Il incombe au répondant de confirmer que sa soumission a été reçue à temps et à la bonne adresse.
- 1.3 Il est possible d'envoyer plus d'un courriel si nécessaire. Si le même fichier est envoyé plus d'une fois, c'est celui reçu en dernier qui sera évalué, de sorte que ceux reçus antérieurement ne seront pas ouverts.
- 1.4 Sa Majesté demande aux répondants de fournir leurs offres techniques électroniques au format de fichiers d'application logicielle Portable Document Format (.pdf) ou Microsoft Office, version 2003 ou ultérieure.
- 1.5 Les répondants doivent suivre les instructions détaillées ci-dessous en matière de format requis lors de la préparation de leur offre technique :
  - La police de caractères doit faire au moins 10 points.
  - Tous les documents doivent pouvoir être imprimés sur des feuilles de 8,5 po x 11 po (21 cm x 27,5 cm) ou sur papier A4.
  - Par souci de clarté et afin de permettre une évaluation comparative, les répondants doivent répondre en utilisant les mêmes rubriques et la même structure de numérotation que celles de la présente DDQ.
- 1.6 Il est possible de modifier ou de présenter une nouvelle fois les offres techniques seulement pendant la période qui précède la date et l'heure de clôture de la DDQ, et il faut le faire par écrit. La dernière offre technique reçue remplacera les offres techniques transmises précédemment.
- 1.7 Sa Majesté se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les offres techniques reçues en retard parce que le courriel a été bloqué par un serveur pour les raisons suivantes :
  - la taille totale des pièces jointes excède 10 mégaoctets;
  - le courriel a été bloqué ou mis en quarantaine parce qu'il contenait un code exécutable (y compris des macros);
  - le courriel a été bloqué ou mis en quarantaine parce que le serveur du MAECD n'accepte pas certains fichiers, comme ceux portant l'extension.rar, .pdf ou .exe ou les fichiers cryptés .zip.
- 1.8 Les liens vers un service de stockage en ligne (tels que Google Drive<sup>MC</sup>, Dropbox<sup>MC</sup>, etc.) ou vers un autre site Web, un service de protocole de transfert de fichiers (FTP) ou tout autre moyen de transfert de fichiers ne seront pas acceptés. Tous les documents présentés doivent être joints au courriel.
- 1.9 Il est fortement recommandé à tous les répondants d'obtenir auprès du conseiller en marchés la confirmation que la totalité de leur offre technique a été reçue. Pour la même raison, lorsque plusieurs courriels contenant des documents, y compris l'offre technique, sont envoyés, il est recommandé de numéroter les courriels et d'indiquer le nombre total de courriels envoyés en réponse à la DDQ.
- 1.10 Sa Majesté exige que chaque offre technique, à la date et à l'heure de clôture ou sur demande du conseiller en marchés, soit signée par le répondant ou par son représentant autorisé. Si ces signatures ne sont pas fournies selon les exigences, le conseiller en contrats informera le répondant du délai dans lequel il devra les fournir. Si le répondant n'accède pas à la requête du conseiller en marchés en omettant de fournir les signatures requises dans le délai prévu, son offre technique pourrait être jugée irrecevable.



- 1.11** Il incombe au répondant :
- de demander des précisions sur les exigences contenues dans la DDQ, au besoin, avant de déposer son offre technique;
  - de préparer son offre technique conformément aux instructions contenues dans cette DDQ;
  - de déposer une offre technique complète au plus tard à la date et à l'heure de clôture;
  - de déposer une offre technique uniquement à l'adresse courriel qui figure sur la page 1 de la demande de qualification;
  - de veiller à ce que le nom du répondant et le numéro de la demande de qualification soient indiqués à la ligne d'objet du courriel renfermant l'offre technique;
  - de fournir une offre technique claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés concernant les prix, afin de permettre une évaluation complète et conforme aux critères établis dans la DDQ.
- 1.12** Sauf indication contraire dans la DDQ, Sa Majesté évaluera seulement les documents qui accompagneront l'offre technique du répondant. Sa Majesté n'évaluera pas les renseignements fournis sous forme de renvois à des adresses de sites Web où se trouvent de l'information supplémentaire, ni les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas l'offre technique.
- 1.13** Une offre technique ne peut être cédée ou transférée, en tout ou en partie.

## **2 DEMANDE DE QUALIFICATION**

- 2.1** L'objectif de la présente demande de qualification consiste à préqualifier des fournisseurs ayant acquis l'expérience, les connaissances et les capacités nécessaires dans le cadre de projets similaires, afin que leur participation soit envisagée à la phase 2 du processus – Demande de propositions (DP).
- 2.2** Les fournisseurs intéressés doivent soumettre leur offre technique à la présente demande de qualification (DDQ) Phase 1 – Préqualification (ci-après dénommée DDQ – Phase 1).
- 2.3** DDQ – Phase 1 : Cette phase a pour objet de préqualifier des fournisseurs ayant l'expérience nécessaire pour être envisagés à titre d'entrepreneur en construction. La préqualification des fournisseurs est basée sur les exigences obligatoires définies dans le présent document (veuillez vous reporter à la section « III » – Évaluation pour la qualification, Point 2 – Exigences obligatoires pour la qualification).
- 2.4** Si le nombre de fournisseurs préqualifiés après la DDQ – Phase 1 est insuffisant pour permettre la tenue de la demande de propositions (DP) – Phase 2 (ci-après appelée DP – Phase 2), le MAECD se réserve le droit (mais ne s'impose pas l'obligation) d'annuler la DP – Phase 2 ou de modifier les exigences et de publier un nouvel appel d'offres selon la même méthode ou selon une méthode différente, laquelle comprendra notamment le processus susmentionné de préqualification et l'ouverture du processus de DP à tous les fournisseurs. Il incombera au MAECD, à sa seule et absolue discrétion, de déterminer si le nombre de fournisseurs préqualifiés est suffisant. Par ailleurs, si les offres techniques reçues dans le cadre de la phase 1 de la présente DDQ indiquent que ces capacités et cet intérêt existent, le MAECD peut solliciter des propositions par l'intermédiaire d'une DP.
- 2.5** La présente DDQ – Phase 1 ne doit pas être interprétée comme une invitation à soumettre une proposition, et aucun contrat ne sera négocié avec l'un ou l'autre des répondants, ni ne leur sera attribué. Le MAECD n'a nulle obligation de publier une DP ultérieure et ne remboursera pas les dépenses engagées par les répondants pour répondre à la présente DDQ – Phase 1.

Les répondants doivent fournir une offre technique avant la date et l'heure de clôture indiquées à la page 1. Les offres techniques doivent inclure les trois annexes (annexe A – Identification du répondant ou de la coentreprise, annexe B – Information sur les projets du répondant, et annexe C – Attestation de l'expérience) de la DDQ – Phase 1, dûment remplies.



## Section « II » - Contexte et description des besoins

### 1. OBJECTIFS

- 1.1. L'objectif des travaux proposés est de remplacer deux toits à l'ambassade du Canada à Haïti à Port-au-Prince.

### 2. DESCRIPTION DES TÂCHES

- 2.1. Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), lance un processus de présélection des entrepreneurs pour le remplacement de deux (2) toits à l'ambassade du Canada à Haïti à Port-au-Prince. Les fournisseurs intéressés sont tenus de répondre à la présente demande de qualification. Seuls les répondants considérés par le MAECD comme satisfaisant aux exigences de préqualification définies dans le présent document seront invités à soumettre des offres concurrentielles pour ces travaux durant la phase de demande de propositions de l'appel d'offres.
- 2.2. Le projet comprend, mais n'est pas limité à :
  - Enlèvement et élimination de la membrane d'étanchéité et des matériaux de toiture existants ;
  - Réparation des dommages et des fissures dans le platelage du toit ;
  - Enlever et réinstaller les composants électriques, mécaniques et de CVC au besoin pour assurer une installation adéquate des matériaux d'étanchéité.
- 2.3. À la suite de l'étape 2 de la DP subséquente, si un contrat est attribué, l'entrepreneur sera tenu de terminer les travaux en utilisant les spécifications fournies par le MAECD dans la DP. L'entrepreneur sera tenu d'exécuter tous les travaux en respectant les lois et règlements des autorités locales ayant juridiction à Port-au-Prince, à Haïti.
- 2.4. La fourniture et l'installation des matériaux de toiture et des membranes d'étanchéité doivent égaler ou dépasser la qualité des matériaux et membranes actuels. Tous les matériaux doivent être vérifiés et approuvés par un représentant du Ministère avant l'installation.
- 2.5. L'entrepreneur devra faire preuve d'efficacité logistique pendant tout le processus de construction, notamment dans l'ordonnancement, l'établissement de rapports sur les progrès, la gestion des changements, la présentation de dessins d'atelier et la présentation de renseignements sur les produits techniques, les examens et inspections, la mise en service sur place et d'autres tâches propres aux projets de construction.
- 2.6. Les répondants doivent pouvoir fournir toute la gamme de services en anglais ou en français et être en mesure de se rendre à Port-au-Prince, à Haïti, et d'y exécuter le travail.

### 3. RESSOURCES NÉCESSAIRES

- 3.1. Un superviseur de chantier/chargé de projet sera requis pour assurer la bonne gestion globale du projet, du début à la fin. Le chargé de projet sera le principal point de contact avec le MAECD pour les communications quotidiennes.

### 4. CALENDRIER ET PRINCIPAUX JALONS PROPOSÉS

- 4.1. Les dates ci-dessous ne sont que des estimations destinées à fournir aux entrepreneurs potentiels une idée générale des dates clés prévues pour ce projet. Ces échéances sont susceptibles d'être modifiées à la seule discrétion du MAECD.



**Phase 1 – Demande de qualification (DDQ)**

Initiation de la phase 1 – DDQ	2 juin 2023
Clôture de la phase 1 – DDQ	18 jours après le lancement de la phase 1
Notification des résultats de la phase 1 – DDQ	14 jours après la clôture de la phase 1

**Phase 2 – Demande de proposition (DP)**

Lancement de la phase 2 – DP	7 jours après la notification des résultats de la phase 1
Clôture de la phase 2 – DP	15 jours après le lancement de la phase 2
Évaluation des propositions	10 jours après la clôture de la phase 2
Attribution du contrat	7 jours après l'évaluation des propositions
Fin des travaux de construction	4 mois après l'attribution du contrat



**Section « III » – Évaluation pour la présélection**

**1. OFFRES TECHNIQUES**

- 1.1 L'évaluation sera basée uniquement sur le contenu des réponses et sur tout amendement correctement soumis. Aucune présomption ne doit être faite que Sa Majesté a une connaissance préalable des qualifications du répondant autre que celle fournie conformément à la présente DDQ.
- 1.2 Les offres techniques des répondants **ne doivent pas** dépasser 20 pages recto de 8,5 po x 11 po (21 cm x 27,5 cm), avec des caractères typographiques d'au moins 10 points. Le contenu dépassant la limite de 20 pages **NE SERONT PAS** examinés.

**2. EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA QUALIFICATION**

- 2.1 Si le répondant ne satisfait pas à toutes les exigences obligatoires, son offre technique sera alors jugée non conforme et ne sera plus prise en considération.
- 2.2 Les offres techniques peuvent également inclure du matériel existant (brochures, profils corporatifs, lettres de recommandation, etc.), mais doivent démontrer clairement comment le Répondant satisfait aux exigences.

Expérience du répondant		
Critères	Exigences obligatoires	Renseignements requis
<b>O1</b>	Le Répondant doit avoir cinq (5) ans d'expérience dans la fourniture et l'installation de systèmes de toiture commerciale au cours des 10 dernières années à compter de la date de clôture de la DDQ.	Le Répondant doit fournir des documents prouvant qu'il possède cinq (5) années d'expérience dans la fourniture et l'installation de systèmes de toiture commerciale au cours des 10 dernières années à compter de la date de clôture de la DDQ.  La documentation doit spécifier les dates par mois/année.
<b>O2</b>	Le Répondant doit avoir réalisé deux (2) projets de construction commerciale similaires au cours des cinq (5) dernières années à compter de la date de clôture de la DDQ.  Une construction commerciale similaire est définie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture et installation d'au chalumeau sur les toitures à membrane, les couronnements métalliques des parapets, la menuiserie, les solins métalliques, l'isolation et l'application des ballasts.</li> <li>• Expérience de la déconnexion et de la reconnexion de toutes les lignes aux unités de toit pour permettre les applications de toiture.</li> <li>• Les travaux sont évalués à au moins 200 000 \$ USD (taxes et frais inclus).</li> </ul>	Le Répondant doit remplir les formulaires à <b>l'Annexe B – Renseignements sur les projets du répondant.</b>



**Annexe « A » – Identification du répondant ou de la coentreprise**

Nom commercial légal du répondant :
Nom de la personne-ressource :
Adresse postale :
N° de téléphone :
Courriel :

**Dans le cas d'une coentreprise, les renseignements suivants doivent également être fournis.**

Nom de chaque membre de la coentreprise :
Rôle et expertise de chaque membre de la coentreprise :
Nom du représentant de la coentreprise :



### Annexe « B » – Information sur les projets du répondant

#### Projet 1 :

Le répondant doit avoir réalisé deux (2) projets de construction commerciale similaires au cours des cinq (5) dernières années à compter de la date de clôture de la DDQ.

Titre du projet :

Client :

Date d'achèvement :

*(doit être postérieure au 20 juin 2018)*

Description du projet :

Pour être considéré comme un projet de construction similaire, les travaux doivent comprendre les tâches suivantes exécutées par le répondant. Cochez toutes les cases qui s'appliquent :

- Fourniture et installation d'au chalumbeau sur les toitures à membrane, les couronnements métalliques des parapets, la menuiserie, les solins métalliques, l'isolation et l'application des ballasts.
- Expérience de la déconnexion et de la reconnexion de toutes les lignes aux unités de toit pour permettre les applications de toiture.
- Les travaux sont évalués à au moins 200 000 \$ USD (taxes et frais inclus).





**Projet 2 :**

Le Répondant doit avoir réalisé deux (2) projets de construction commerciale similaires au cours des cinq (5) dernières années à compter de la date de clôture de la DDQ.

Titre du projet :

Client :

Date d'achèvement :

*(doit être postérieure au 20 juin 2018)*

Description du projet:

Pour être considéré comme un projet de construction similaire, les travaux doivent comprendre les tâches suivantes exécutées par le répondant. Cochez toutes les cases qui s'appliquent :

- Fourniture et installation d'au chalumeau sur les toitures à membrane, les couronnements métalliques des parapets, la menuiserie, les solins métalliques, l'isolation et l'application des ballasts.
- Expérience de la déconnexion et de la reconnexion de toutes les lignes aux unités de toit pour permettre les applications de toiture.
- Les travaux sont évalués à au moins 200 000 \$ USD (taxes et frais inclus).



### Annexe « C » – Attestation de l'expérience

Je, le répondant, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une offre technique non recevable, ou un répondant en situation de défaut, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres techniques ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les informations d'un répondant, et le défaut de répondre à cette demande ou exigence imposée par le Canada rendra l'offre technique non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

Dénomination sociale du répondant :	
Coordonnées du représentant du répondant	Nom :
	Numéro de téléphone :
	Courriel :

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_